



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



CONSEIL EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Objectifs

Conseiller les agriculteurs engagés ou certifiés en agriculture biologique dans leurs choix techniques : conduite de culture, fertilisation, protection des cultures,....

Qui est concerné ?

Tous les agriculteurs et viticulteurs en conversion ou certifiés en agriculture biologique.

Prestation proposée

- **Conseil technique ponctuel à la parcelle selon la demande :**
 - Visite sur demande chez l'agriculteur pour résoudre les problèmes techniques liés à la production.
 - Compte-rendu écrit de diagnostic et de conseil laissé à l'issue de l'entretien.
- **Suivi pluriannuel de 3 ans après conversion bio :**

La mise en place d'un suivi, les trois premières années suivant l'engagement, permet d'accompagner la mise en place des changements sur l'exploitation. Ce suivi sera adapté à la demande de l'exploitant en fonction de ses besoins ou difficultés.

 - Appui d'un conseiller technique, à hauteur de 2 visites par an les trois premières années, pour conseiller les agriculteurs dans les domaines de la conduite et protection des cultures, fertilisation, rotation.

A l'issue du rendez-vous, un compte rendu écrit de diagnostic et de conseil vous sera remis.

Nos +

- Avis neutre et professionnel.
- Expertise technique actualisée en continu.
- Bonne connaissance des systèmes de production en bio.
- Suivi pluriannuel des exploitations après leur conversion en bio.

NB : Pour l'accompagnement avant la conversion en bio voir offre de service « accompagnement pour la conversion en agriculture biologique ».

Vos conseillers référents

EN GRANDES CULTURES

■ **Benoît GASSMANN ***
03 89 20 97 55
benoit.gassmann@alsace.chambagri.fr

EN VITICULTURE

■ **Jérôme ATTARD ***
03 89 20 97 41
jerome.attard@alsace.chambagri.fr

**** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

*** Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Engagements complémentaires

- **Au niveau économique** : après l'engagement en bio, un suivi de gestion technico-économique peut être proposé (voir offre de service correspondante).

Tarifs - Durée

Tarif sur demande

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

Partenaires

- Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA).



Chambre d'agriculture Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**

11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr

■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

